

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **Tampon PHEM**

Code Produit : GT140174, GT140274

Marque : em-grade.com

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire,

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : em-grade.com distribué
par Delta Microscopies
22bis, route de Saint-Ybars
31190 MAURESSAC – France

Téléphone : (+33) 05 61 73 60 14

Fax : (+33) 05 61 80 78 53

Adresse e-mail : info@em-grade.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence en France : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :



GHS07

Acute Tox. 4 H302 *Nocif en cas d'ingestion*

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement : *Attention*

Mentions de danger :

H302 *Nocif en cas d'ingestion*

Conseils de prudence :

P264 *Se laver soigneusement après manipulation*

P270 *Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit*

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise

P330

Rincer la bouche.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

Désignation	N° CAS	Numéro CE	% masse
PIPES	5625-37-6	235-087-6	<0,5
HEPES	7365-45-9	230-907-9	<0,5
EGTA	67-42-5	200-651-2	<0,5
Sulfate de Magnesium Heptahydrate	10034-99-8	231-298-2	<0,5
Eau distillée	7732-18-5	231-791-2	>97

Composants dangereux : néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement ; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles

En cas de contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosol

Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune exigence particulière. Conserver les récipients bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales recommandées pour le transvasement.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues

Porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Risques thermiques

Néant

Mesures de protection de l'environnement

Aucune information disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Transparent

Etat physique : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 7.3 - 7.5

Point de fusion : 0°C

Point/intervalle d'ébullition : 100°C

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable

Température de décomposition : non déterminé

Température d'auto-inflammabilité : le produit ne s'enflamme pas spontanément

Limite d'explosivité, supérieure : le produit n'est pas explosif

Limite d'explosivité, inférieure : le produit n'est pas explosif

Pression de vapeur à 20°C: 23 hPa

Densité de vapeur relative : non déterminé

Densité relative : non déterminé

Densité à 20°C : 1g/cm³

Hydrosolubilité : pas ou peu miscible

Coefficient de partage: noctanol/eau : non déterminé

Viscosité, dynamique à 20°C : 0.952 mPas

Viscosité, cinématique : non déterminé

Teneur en solvants : eau 97.00%

VOC (CE) : 0.00%

9.2 Autres informations

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réaction dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune information disponible.

Réactions dangereuses : Aucune information disponible

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6 Produits de composition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Nocif en cas d'ingestion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales:

En général non polluant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés

Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	<i>Néant</i>
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies ADR, ADN, IMDG, IATA	<i>Néant</i>
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	<i>Néant</i>
14.5 dangers pour l'environnement	<i>Non applicable</i>
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Non applicable</i>
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	<i>Non applicable</i>
"Règlement type" de l'ONU	<i>Néant</i>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Règlements/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE, annexe I : aucun des composants n'est compris
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation : 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) n'a pas été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4 : Toxicité – voie orale – Catégorie 4

Fin de FDS